



## Climat

### Climat : un écart insoutenable entre la parole et les actes

5 ans après l'Accord de Paris, et malgré les nombreuses alertes des scientifiques, et notamment des rapports du GIEC, les pays riches persistent à s'orienter vers un monde à +3 voire +5°C. La France, 6ème économie mondiale, se positionne volontiers en "locomotive" de la diplomatie climatique. Elle est pourtant à la traîne des pays européens sur le respect de ses engagements. Contrairement à ce qu'affiche le Gouvernement, la France a un niveau de responsabilité - tout comme l'UE- bien supérieur à sa quote-part d'émissions mondiales.

Elle s'est engagée à la neutralité carbone pour 2050 à travers la Stratégie Nationale Bas-Carbone, qui fixe la dynamique de transition et le rythme de décarbonation de l'économie. Ses principales sources d'émissions sont le transport (29%), le résidentiel/tertiaire (17%), l'agriculture (17%), l'industrie (11%) et la production d'énergie (10%).

Le premier budget carbone a été dépassé, les objectifs européens sur le développement des énergies renouvelables n'ont pas été atteints, et le Conseil d'Etat a reconnu la faute de l'Etat pour inaction sur le climat. Pourtant, la marche à suivre n'a jamais été aussi claire : les rapports successifs du Haut Conseil pour le Climat ainsi que les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat montrent qu'une transition écologique et socialement juste est possible. Mais le gouvernement de Macron, miné par les lobbies comme en témoigne l'examen de loi climat et résilience, a choisi une écologie de la communication et des petits pas à un vrai projet de société. Le pôle écologiste a le devoir de montrer le chemin d'une transition ambitieuse et désirable.

### Rétablir le niveau des responsabilités pour tendre vers une justice climatique

De manière générale, les écologistes s'engagent à rechercher la justice climatique en embrassant les concepts de:

- 1- limites planétaires et de finitude des ressources ;
- 2- atmosphère comme bien commun universel à partager équitablement ;
- 3- responsabilité morale et juridique de préserver ce commun devant l'humanité.

Cette recherche de justice impose de (ré)concilier constat scientifique, contrat social et cohérence dans l'action politique. Elle suppose aussi de partir d'un constat honnête des réalités.

Sur ce point, les écologistes entendent rectifier la perception faussée des responsabilités climatiques, sur la base de réalités empiriques et sans occidentocentrisme. Il existe plusieurs approches pour mesurer la responsabilité nationale en matière de changement climatique. Les négociations et les accords dans le cadre de la CCNUCC sont axés sur les émissions territoriales actuelles. Dans ce cas, la France et l'Europe émettent respectivement 1,2% et 11% des émissions mondiales. Mais ces chiffres minimisent largement la réalité.

Ces taux ignorent entre autres :

- 1- la dette climatique cumulée dans le temps
- 2 - le facteur démographique;
- 3- les "émissions importées" des Etats.

En considérant seulement les 2 premiers éléments, l'Europe représenterait près d'un tiers de la dette climatique mondiale cumulée depuis les années 90<sup>1</sup>. Vient s'ajouter la problématique des émissions importées. En effet le HCC (et autres études<sup>2</sup>) montre que les diminutions d'émissions domestiques réalisées ces dernières décennies sont «effacées» en grande partie par l'augmentation de celles importées. Autrement dit, la désindustrialisation et la tertiarisation ont généré une réduction artificielle des émissions domestiques, transférées aux pays qui désormais produisent et nous approvisionnent en produits manufacturés et de consommation courante (Chine, Inde, Brésil...).

Enfin, pour les écologistes la responsabilité de la France ne s'arrête pas à son bilan carbone stricto comptable. La France est aussi responsable du bilan induit par ses politiques, notamment les choix stratégiques des entreprises publiques dont elle est actionnaire et, plus indirectement, de groupes privés à l'activité (recherche, export, innovation) largement financée par des deniers publics. Par exemple, après la crise de 2008 les mégabanques françaises ont reçu 30 milliards d'euros public dans le cadre du plan de sauvetage. Or, Oxfam révèle que - de par leurs actifs et investissements climaticides- BNP, SG et le Crédit Agricole ont, chacune, une empreinte carbone supérieure à celle de la France. L'ONG indique aussi que le CAC40 représenterait a minima 5% des émissions mondiales.

## **Propositions**

### **Fixer le juste niveau d'ambition, et assurer la cohérence de l'action publique**

Sur la base de ce constat, il faut contribuer de manière juste à la lutte contre le changement climatique, et agir en cohérence avec les engagements internationaux de l'Union Européenne,

---

<sup>1</sup> [https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196\(20\)30196-0/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196(20)30196-0/fulltext)

<sup>2</sup> menées dans le cadre du Global Carbon Project

EELV propose de relever dès la première année du quinquennat l'objectif de réduction d'émissions de -40 à -60% en 2030 par rapport à 1990. L'ensemble du gouvernement doit être mobilisé pour atteindre cet objectif. Chaque ministère aura la responsabilité des budgets carbone sectoriels qui les concernent, et les moyens du Haut Conseil pour le climat seront renforcés de manière à lui permettre de mener une évaluation climat systématique des lois.

L'ensemble de nos lois fondamentales et traités internationaux devront être alignés avec notre ambition climatique. Notamment, la Constitution devra refléter l'engagement écologique de la France et faciliter sa mise en œuvre. Nous sortirons des traités internationaux limitant l'action pour le climat tels que la Charte Européenne de l'énergie, et ne signerons pas de nouveaux accords de libre échange ne garantissant pas le respect d'exigences environnementales et sociales équivalentes à la France.

### Un plan de financement solide pour une transition organisée

Nous chercherons à sortir de la crise économique et sanitaire par un grand plan d'investissement dans la transition écologique, en passant de 15 Md€ d'investissements publics annuels à 60Md€ (le think tank I4CE [estime](#) l'investissement nécessaire pour atteindre les objectifs [actuels](#) à 70Md€/an dont environ 30Md€ de financements publics, et entre 70 et 100Md€ annuels supplémentaires pour [l'Institut Rousseau](#)). Pour cela, les financements climatiques doivent être sortis des règles de Maastricht, et l'action européenne sera déterminante autant au niveau du budget de l'UE (que nous souhaitons augmenter à 5% du PIB) que de la BCE qui doit encourager la création monétaire dédiée à la transition écologique (green new deal monétaire de la note "Verdir la politique monétaire"). Nous veillerons à la mise en place d'une taxe carbone aux frontières ambitieuse et qui préserve la compétitivité des entreprises européennes face au moins disant environnemental. Nous souhaitons doter la BCE d'un objectif principal de préservation du climat et de la biodiversité, au côté de son objectif principal de stabilité des prix.

Au niveau national, la taxe carbone sera refondée, et ses recettes seront allouées pour moitié à un mécanisme redistributif vers les ménages les plus précaires (extension des chèques énergie) et pour moitié à l'investissement dans la transition écologique.

### Décentraliser pouvoirs et budgets aux collectivités territoriales et assemblées citoyennes

Comme l'explique le climatologue Jean Jouzel, la France a de bons atouts géographiques (outremers) et structurels (système social redistributif) pour appréhender et atteindre la Justice Climatique sur son territoire national. Mais elle doit placer "la dimension territoriale au cœur de sa stratégie" pour passer de la parole aux actes, s'adapter et espérer atténuer les effets du dérèglement.

L'analyse des risques, la compréhension des vulnérabilités et la construction des stratégies d'adaptation sont nécessairement fonction de la physionomie du territoire (urbain/rural ;

montagne/ littoral) et de ses activités sectorielles. Par ailleurs, on sait que les inégalités territoriales sont très importantes pour ce qui concerne les risques et conséquences du dérèglement.

En conséquence, les écologistes veulent que le principe de subsidiarité s'applique au plus petit échelon possible d'EPCI, et que les politiques climat soient -réellement- impulsées et coordonnées par les Régions, c'est-à-dire :

- Que chaque euro dépensé soit conditionné à la triple urgence sociale, climatique, et démocratique. Chaque budget public - Ministère, Région, EPCI- doit être "repeigner" à l'aune des objectifs climat cités plus haut ;
- renforcer le "chef de filat" des Régions sur la transition et le climat en accélérant le processus de décentralisation, avec des compétences et moyens supplémentaires non seulement sur la transition énergétique et citoyenne, mais aussi la formation professionnelle, les transports, l'agriculture ou encore le lien alimentation-santé-climat ;
- En matière d'aménagement du territoire, conditionner les aides des Régions aux titre des contrats de territoires (pays) à des efforts en faveur du climat et la transition ;
- Sortir de "la règle prudentielle", établie dans le cadre des contrats Etat-collectivités. Issue de la loi de programmation pour les finances publiques (LFPF) - visant 322 collectivités et EPCI, dont 145 communes et 62 EPCI-, cette règle impose de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an (inflation comprise). Cette mesure qui sape les dotations déjà mal menées des collectivités, reporte ou empêche certains investissements dans la transition. EELV partage l'avis de l'AMF : la supprimer.
- Systématiser la présence d'observatoires régionaux du climat, avec conseils scientifiques (GIEC locaux) dimension territoriale vaut donc pour le monde du travail face aux bouleversements qui vont affecter quasiment tous les secteurs d'activité qui peuvent être assez différenciés d'un territoire à l'autre.

### Diminuer nos émissions importées en relocation l'économie

Les écologistes suivent les recommandations du Haut Conseil du Climat pour pallier aux émissions importées, en reprenant à leur compte l'objectif de réduction de 65% des émissions importées à horizon 2050 par rapport à 2005, ceci afin de diminuer l'empreinte carbone de la France de 80% : ce qui permettrait de contribuer à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C. Pour ce faire, elle reprend ses préconisations, partiellement reprise sur la Convention Citoyenne sur le CC :

- l'accompagnement des entreprises pour décarboner leurs chaînes d'approvisionnement, par exemple en choisissant des énergies et des matériaux moins polluants (déjà évoquée ci-dessous)
- mettre en place un « score carbone », pour afficher les émissions de gaz à effet de serre induites par le cycle de vie d'un produit.
- peser pour que les accords de libre-échange ne soient pas signés, surtout lorsqu'ils impliquent une empreinte carbone importante et la déforestation importée.
- Mettre en place un ajustement carbone aux frontières (voir ci-dessus) pour accroître la compétitivité des produits français et européens peu ou moins émetteurs.

- Enfin, accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée, cette dernière contribuant au réchauffement climatique sans être prise en compte dans l’empreinte carbone.

Par ailleurs, nous proposons de :

- Mettre les moyens pour abonder au budget de la banque des territoires, déjà régionalisée, pour que celle-ci travaille avec et sous l’autorité des Régions.

### Mobiliser les entreprises, les banques et les institutions financières

L’action de toutes et tous sera requise pour surmonter ce défi. Les entreprises devront être mises à contribution, en conditionnant la distribution de dividendes à des critères sociaux et environnementaux. La comptabilité carbone couvrant les émissions directes et indirectes (scope 3) sera rendue obligatoire pour l’ensemble des entreprises à partir d’un certain seuil, les collectivités et les administrations. Un cadre de référence permettant aux entreprises de quantifier l’impact de leur activité sur le climat sera élaboré et pourra être utilisé pour conditionner les aides publiques au respect des critères climatiques. Les institutions bancaires et financières devront s’appuyer sur ce cadre pour établir des stratégies compatibles avec nos objectifs climatiques. Le financement de l’exploitation d’énergies fossiles à l’étranger sera interdit dès 2022.

### Renforcer fortement l’action internationale et solidaire des pays vulnérables

Le premier pendant de l’action internationale concerne la mise en place de mécanismes d’incitation ou contraignants pour orienter les choix en investissements des groupes internationaux; notamment en conditionnant les aides (subventions, prêts, avances remboursables) et les commandes publiques. Nous proposons également de filtrer les garanties et assurances à l’export en les conditionnant à ces mêmes critères climatiques.

Le deuxième pendant est le désinvestissement des fossiles de toutes les banques, fonds de pension et actifs détenus par les administrations publiques. Une commission spéciale sera mise en place et dédiée à identifier comment inciter les banques à en faire autant.

Par ailleurs, les financements climat en direction des pays vulnérables au changement climatique sera porté à 7Md€, notamment pour les aider à s’adapter aux conséquences toujours plus fortes du changement climatique. Une attention particulière sera portée pour ne pas externaliser nos émissions vers les pays en développement, en fixant un objectif de réduction de nos émissions importées de 65% en 2050 (par rapport à 2005) comme recommandé par le Haut Conseil pour le Climat, et en mettant fin à la déforestation importée d’ici la fin du quinquennat.